

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome  
**du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL**  
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 18 MARS 2025

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente ;  
Mme ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mmes LASSERRE, PINATEL ;  
MM. BROUCARET, IBARBOURE, MATON

**EXCUSÉS** : Mme BUTORI ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, KORDIAN

**POUVOIRS** : Mme BUTORI à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY ;  
M. KORDIAN à Mme ECHEVERRIA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ECHEVERRIA

## O/J N°11 – OPB : CONTRAT DE CESSION CONCERNANT L'ENGAGEMENT DU MALANDAIN BALLET BIARRITZ / CONCERT DANTZA / JANVIER 2025

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la saison culturelle de l'Orchestre du Pays Basque – Iparraldeko Orkestra, le concert du nouvel an *Dantza !*, placé sous la direction de M. Victorien Vanoosten, nécessite l'engagement du Malandain Ballet Biarritz.

A cet effet, un contrat de cession de 30 000€ nous est proposé pour l'engagement de cette compagnie. Le montant noté correspond à la prestation artistique, les apports techniques et logistiques pour les concerts et l'ensemble des répétitions.

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer ce contrat.

DONT ACTE

---

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Anton CURUTCHARRY



Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le



ID : 064-200087567-20250318-CA20250318\_11-DE